



## Honoraires de résultats

-----  
Par Bergil

Bonjour

Mon avocat sur sa convention d'honoraires m'indique qu'il me demande des honoraires de resultats en fonction du gain obtenu ou de l'économie réalisée.

Je ne comprends pas ces deux derniers termes.

Est ce que ce pourcentage est calculé sur le montant qui me revient sur l'ensemble de la succession ou ce calcul est il basé sur une autre somme ?

Pouvez vous m'apporter des précisions

Merci

Cordialement

-----  
Par kang74

Bonjour

Sans précision , ce serait sur l'ensemble de la somme mais la personne qui peut fiablement vous le préciser c'est votre avocat qui connait le dossier etc .